



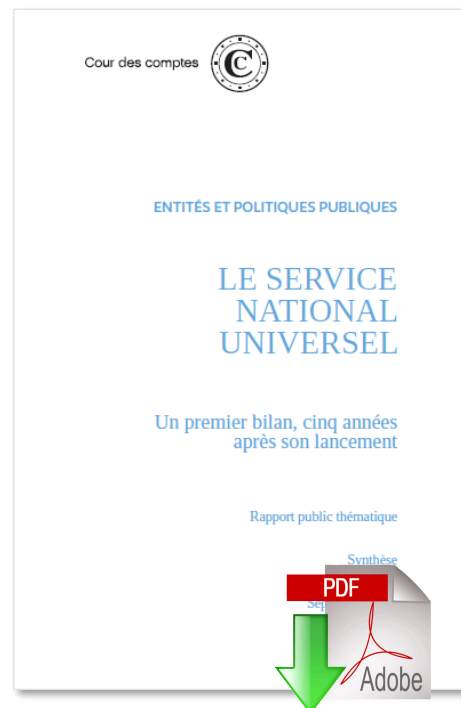
Jeunesse

Le Service national universel (SNU) cinq ans après... Un bilan très critique de la Cour des comptes

Dispositif ouvert aux jeunes dès 15 ans, le Service national universel (SNU) a été expérimenté dans treize départements en 2019, avant d'être déployé dans l'ensemble du territoire. Son extension progressive, initialement censée aboutir à une généralisation à l'ensemble d'une classe d'âge en 2024, a été fortement perturbée par la crise sanitaire. Depuis, chaque année, le nombre de participants aux séjours de cohésion a été très inférieur à l'objectif fixé dans la loi de finances initiale.

Dans un rapport public thématique sorti en septembre 2024 ⁽¹⁾, la Cour des comptes évalue le dispositif comme en témoigne le titre des six chapitres successifs : 1/ Un dispositif dont les objectifs demeurent à ce jour incertains ; 2/ Une gouvernance qui a évolué de nombreuses fois mais dont la dimension interministérielle demeure à construire ; 3/ Un pilotage budgétaire qui reste à mettre en place, un coût largement sous-estimé ; 4/ Une montée en charge à marche forcée malgré d'importantes difficultés de déploiements ; 5/ Une généralisation du dispositif non préparée à ce stade.

Pour la Cour des comptes, les difficultés révèlent « l'absence d'horizon clair pour le dispositif ainsi qu'une insuffisante planification des moyens nécessaires à sa montée en charge ». Au terme de ses investigations, la Cour des comptes relève que « les conditions de mise en œuvre du dispositif sont insatisfaisantes et que son développement ne s'est pas accompagné d'une clarification de ses objectifs, qui restent incertains ».



La Cour des comptes ne va pas jusqu'à recommander pas la suppression de ce dispositif. Ce n'est pas son rôle. Elle formule six recommandations visant des clarifications et un meilleur fonctionnement. Il faut déjà commencer par préciser les objectifs du dispositif et prévoir leurs modalités d'évaluation, puis créer les conditions d'un pilotage ministériel et administratif adapté aux ambitions du dispositif, sans oublier, d'une part, de définir les modalités d'implication des collectivités territoriales et des associations d'éducation populaire et de jeunesse, d'autre part de donner une assise juridique au dispositif, permettant d'assurer sa montée en charge.

Le ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique n'a transmis aucune observation après avoir pris connaissance du rapport. Le ministre des Armées partage le constat général de la

(1) – Synthèse du rapport : <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2024-09/20240913-synthese-SNU.pdf>

Cour des comptes et n'a pas de remarque particulière à formuler concernant les six recommandations du rapport. Seule la ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse défend réellement le SNU : d'emblée, elle déclare ne pas partager la vision de la Cour des comptes sur l'état d'avancement de cette politique publique. La ministre exprime également ses désaccords quant aux recommandations. Il faut clarifier les objectifs, soutient la Cour des comptes ; les

objectifs, répond la ministre, « *sont parfaitement clairs et connus depuis l'origine et demeurent inchangés : faire Nation, renforcer la cohésion sociale, proposer un parcours d'engagement aux jeunes* » ⁽²⁾...

Le président de la République tient, semble-t-il, à ce dispositif... Le Premier ministre doit faire des économies... Quelle logique va l'emporter ?

À vos agendas

Le samedi 12 octobre, à Laval

Les vingt premières années du vote des femmes en Mayenne

Le samedi 12 octobre, à 14 h 30, salle Alphonse-Angot, aux Archives départementales, à Laval, la Société d'archéologie et d'histoire de la Mayenne (SAHM) et les Archives départementales proposent un « Samedi de l'histoire » sur le thème des vingt premières années du vote des femmes en Mayenne (1945-1965), par Alain Olivier, correspondant de l'Institut d'histoire du temps présent (IHTP) en Mayenne.

« Cette conférence est le résultat d'une étude sur les vingt premières années du vote des femmes dans le département de la Mayenne (1945-1965). Les 276 communes de la Mayenne ont dû s'adapter à ce qui était plus qu'un doublement des inscrits sur les listes électorales. C'est surtout pour les élections locales que les femmes vont se saisir massivement du droit de vote qui venait de leur être accordé. En Mayenne, le vote des femmes n'a pas beaucoup modifié la situation politique

locale. Même au niveau des élections municipales, le nombre de femmes élues reste bien modeste. Pendant ces années, l'éligibilité des femmes n'était pas encore vraiment admise par la masse des électeurs. Les premières élections de femmes au niveau départemental et national auront lieu bien plus tard. »

Entrée libre et gratuite dans la limite des places disponibles.



Photographie : ©Revue Hérodote

Nos peines



C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris le décès de Pascal Huauilmé, âgé de 50 ans.

Dès 2010, Pascal Huauilmé, avec sa société « Pascal-Web », a accompagné le CÉAS dans la conception de son site Internet.

Connaissant bien le monde associatif, Pascal Huauilmé a très vite compris le fonctionnement du CÉAS et les attentes de l'association vis-à-vis de cet outil (plutôt un site-ressources qu'un site promotionnel).

Pascal Huauilmé avait également travaillé à la réorganisation du site Internet de Culture et Promotion.

La pensée hebdomadaire

« Le premier des mérites des romans, des nouvelles, de la poésie, des textes de théâtre, c'est de nous conduire à investir un autre champ que celui de la rentabilité, de l'efficacité. Ces textes nous parlent de sentiments, d'émotions, de mémoires, d'histoires, de paysages, d'odeurs, de couleurs et de sons autrement qu'en nous considérant comme des acteurs économiques ou comme des voix qu'il faut capter pour s'emparer du pouvoir. »

Jean-François Bouthors, journaliste et éditeur,
« Petit éloge de la littérature » (point de vue),
Ouest-France du 27 septembre 2024.